

DES COMMUNAUTES ET DES PRETRES

Arrivé à Poitiers comme évêque-coadjuteur, pendant cinq mois j'ai bénéficié de la situation confortable de voir, de découvrir, sans décision immédiate à prendre. De nombreux contacts, en particulier avec les maires, laissaient percevoir le retrait progressif des services publics, le départ des jeunes et l'arrivée de nouveaux habitants dans l'espace rural, l'augmentation des surfaces des domaines agricoles... Bref, le portrait habituel des campagnes françaises. « *Si on perd en plus notre curé, qu'allons-nous devenir ?* », tel était le refrain partout répété, jusqu'à cette injonction : « *Des curés, vous en avez, c'est que vous ne voulez pas nous en donner* ». C'est dire à quel point la vie ecclésiale reste suspendue à la seule visibilité du curé résident. L'idéal toujours en vigueur affiche : un clocher, un curé. Ce constat banal appelle quelques remarques de bon sens.

SIMPLES REFLEXIONS

1 – La multiplication des paroisses rurales jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle provenait du désir louable de rapprocher un hameau, un village, de la pratique sacramentelle. Il n'y avait ni téléphone, ni internet, et les routes n'étaient pas asphaltées. Le seul qui pouvait se déplacer était le prêtre. En France, le chiffre optimal de prêtres, après la Révolution, fut atteint vers 1870. A cette même date en Poitou, l'alphabétisation avait atteint toute la population. Dès 1875, le vicaire général d'Orléans sonnait l'alarme devant la baisse des vocations. Aujourd'hui, le moindre chemin est goudronné. Si 44% des paroisses ont moins de 300 habitants (et 60 moins de 100 habitants), elles ont toutes le téléphone et internet. Le monde a évolué.

2 – Dans le diocèse de Poitiers, les trois-quarts des vocations provenaient d'une région de chrétienté convertie au XVIII^{ème} siècle. De petites fermes, des familles nombreuses, une pauvreté réelle, une vie repliée sur elle-même : donc beaucoup de vocations. Les trente années « glorieuses » ont fait éclater ce monde. Il n'existe plus.

3 – Dans sa paroisse autonome, depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) qui a supprimé l'aide financière publique, le curé gère comme il veut et mène la pastorale qu'il entend. La féodalité n'est pas morte. Certains diocèses avaient fait appel à des prêtres venus d'ailleurs : l'acculturation ne fut pas toujours réussie et le résultat le plus net entraîna la stérilisation rapide des vocations locales puisqu'il y avait des « réserves » ailleurs. Alors on confia au même curé de plus en plus de paroisses

(toujours autonomes chacune). L'agrandissement du territoire au-delà des relations et des fréquentations ordinaires, n'étant pas à l'échelle de la vie des laïcs, entraîne qu'ils ne peuvent émettre des avis pastoraux adaptés.

4 – Les villes sont également repliées sur leurs quartiers. Elles gardent l'assurance « d'avoir des prêtres » et le centre-ville ignore les quartiers nouveaux. La paroisse émiette le tissu ecclésial. Elle agit en mouvement centripète regroupant en son sein le maximum d'activités et d'indépendance. La fraternité est à usage interne. Les célébrations occupent la majorité des énergies, le reste (catéchèse, caritatif) est sous-traité à des groupes spécialisés dont l'influence concrète sur la vie des pratiquants est limitée.

Ce système est à bout de souffle. S'étonnant qu'aucune nouveauté ne soit envisagée en-dehors du territorial, Karl Rahner constatait : « *Spirituellement, nous sommes devenus des vieux* ».

ALORS QUE FAIRE ?

Dans la Constitution sur l'Eglise, Vatican II part du Peuple de Dieu avant de parler de la hiérarchie. Construire l'Eglise à partir des baptisés est déjà ce qu'envisageait s. Paul pour les communautés qu'il fondait : « *L'Esprit donne à chacun des dons pour le bien de tous* » (1 Co 12, 7). Puisque le baptême rend acteur tout chrétien, il faut donc que l'Eglise s'organise en fonction de cette exigence, ou alors le baptême subit une dévaluation. Il y a une logique dans la conception paulinienne et conciliaire, et elle est sacramentelle. On ne peut donc exalter la sacralité du sacrement de l'ordre au prix de la dignité du baptisé. La promotion cléricale est un des fruits de la crise grégorienne (1073-1303) quand l'Eglise avait dû se libérer de la tutelle des princes. Nous sommes aujourd'hui dans une démocratie qui ne songe plus à nommer les évêques !

Depuis longtemps, des pays entiers avaient constitué des groupes de chrétiens, aux appellations variées : Communauté chrétienne de base, Communauté de quartier... Très tôt, elles s'étaient affrontées au problème du pouvoir. Sous deux formes. La plus répandue donnait au prêtre une latitude totale de décider, régenter et organiser, laissant aux laïcs le soin de l'aider ou de gérer les menues affaires courantes. L'autre forme est plus subtile : le prêtre choisit ses conseillers (pour la pastorale, pour les finances), évidemment à son image, ou, si un conseil est désigné par les chrétiens, ses membres constituent une « cour » qui se distingue rapidement des chrétiens « ordinaires ». Dans tous les cas, il y a deux étages : la féodalité se reconstitue. Elle s'appuie sur un faux-sens. Quand les écrits pauliniens parlent de la « tête du corps » (et le prêtre agit « *dans la personne du Christ-Tête* »), le mot « tête » ne désigne pas, comme aujourd'hui, le patron, le boss ou le commandant, mais le principe d'harmonisation vitale de différents organes dont chacun assume son office pour le bien de tous (Une tête peut-elle commander à une crise de foie ?).

L'idée de s'inspirer de ces exemples anciens ou lointains paraissait donc transposable en Poitou. La décision fut prise en commun avec le Conseil Diocésain de Pastorale, le Conseil presbytéral et les représentants des différents territoires. Il faut

dire que le diocèse était déjà divisé en secteurs : chacun comprenait entre six et dix paroisses et constituait l'unité pastorale de base. Au lieu de centraliser le fonctionnement du secteur, à l'instar des administrations civiles, créer des communautés supposait de décentraliser, c'est-à-dire de confier de réelles responsabilités à des baptisés. L'idée était simple, elle dévoilerait progressivement ses richesses.

CREER DES COMMUNAUTES

D'abord il convient de s'entendre sur la nature d'une communauté. En s'inspirant d'une étude du P. Congar, une communauté n'est ni un groupe d'aise (un club) ni un groupe électif par choix (une association). Elle consiste à porter ensemble (*cum*) une même charge (*munus*). Six critères la décrivent : un principe de rencontre (ici le territoire d'une ou plusieurs paroisses, établi en accord avec les gens) ; une stabilité (avec une installation solennelle) ; un projet (en relation avec le secteur) ; une reconnaissance (de l'évêque, du secteur et des autres communautés) ; une taille à la mesure des relations entre les gens et tenant compte de l'histoire locale ; enfin des règles de fonctionnement.

L'équipe d'animation comprend cinq charges qui sont essentielles à la vie de l'Eglise. Trois charges relèvent de charismes, donc font l'objet de reconnaissance de la part du Conseil de secteur, sur proposition des membres de la communauté : l'annonce de la foi, la prière et l'exercice de la charité. Sans ces trois fonctions, il n'est pas d'Eglise. Deux charges sont élues par tous ceux qui veulent voter dans le territoire de la communauté : le responsable des affaires matérielles, car il traite avec les municipalités propriétaires des églises, avec les assureurs, les artisans... et le délégué pastoral dont le rôle ne consiste surtout pas à copier le prêtre (et à vouloir tout faire) mais à créer une véritable équipe d'animation de la communauté.

Aucune communauté ne fait tout : avec le secteur, elle partage les temps de catéchèse et de catéchuménat. Le dimanche, s'il n'y a pas d'eucharistie, elle s'assemble à l'église pour prier. Une fois par trimestre, une célébration commune réunit les communautés d'un même secteur. Enfin, chaque responsabilité est confiée pour trois ans renouvelables une fois. Il faut donc que les communautés se préoccupent d'appeler si elles veulent assurer leur survie.

La première communauté fut installée voici vingt ans. L'orientation prise fut mise en œuvre progressivement, au fur et à mesure que les gens ont compris ce fonctionnement et ont été d'accord pour l'appliquer chez eux. 330 communautés vivent toujours, et activement. Très peu se sont unies à une communauté voisine. Quelques unes trop grandes se sont dédoublées.

UNE EVALUATION

Il s'agit effectivement « d'un nouveau visage d'Eglise ». Ainsi que le disait une ancienne déléguée pastorale : « *Autrefois, l'Eglise était là-bas* (en indiquant le bourg à 10 km, où habitait le prêtre). *Maintenant, elle est chez nous* ». Les chrétiens ont compris qu'ils ne sont pas seulement des consommateurs de religion, mais des acteurs de l'Evangile, que chacun a reçu quelque chose à donner aux autres. La foi ne se pratique pas individuellement, mais fraternellement. Du coup, ils prennent des initiatives modestes, certes, mais bien ajustées. Ainsi s'éloigne l'impression d'être « les derniers des Mohicans ». L'espérance renaît : sous une autre forme l'Eglise vit et grandit.

Elle anime la vie locale en s'intégrant dans le tissu relationnel et associatif des communes. Bon nombre de membres de l'équipe d'animation ont été élus au conseil municipal (une seule interdiction : on ne peut cumuler les charges de maire et de délégué pastoral). Ce fonctionnement ecclésial attire : des jeunes couples se portent candidats à des charges, des catéchumènes apparaissent...

Pour autant les difficultés ne manquent pas : départs professionnels, maladresse de certains responsables, maladies, divisions... L'humanité reste la même ! La différence tient à ce que les prêtres ne sont pas les seuls à porter ces peines et ces soucis, mais la communauté les porte ensemble. De ce fait, en cas de dissensions, hier le prêtre était seul à gérer le conflit. Maintenant, il faut que la communauté apprenne à trouver une solution. Comme disait un membre d'une communauté : « *Pour devenir chrétien, il nous faut apprendre à nous aimer les uns les autres et à nous pardonner* ». Ces communautés sont des lieux de conversion avant d'être une administration territoriale.

Deux points essentiels sont à noter. D'abord l'importance du vote. Un responsable désigné par le prêtre est plus l'ombre de son curé que le représentant de sa communauté. Il n'y a pas de véritable altérité. Le vote donne aux responsables une réelle identité. Elle permet aux communautés, quelle que soit leur taille, d'exister vraiment dans leurs relations réciproques et d'entrer ainsi dans un vrai dialogue. On oublie trop souvent que le vote appartient à la tradition de l'Eglise. L'autre point concerne l'élan apostolique. Le territorial ne constitue pas la seule manière de vivre en Eglise. Les mouvements apostoliques, si attachés à la vie et aux mentalités de milieux professionnels, apportent aux communautés l'analyse de la réalité (« *Voir, juger, agir* »), l'attention engagée à la vie ordinaire et la présence aux non-croyants. Les communautés les plus actives sont celles qui collaborent avec les mouvements apostoliques. En retour, ceux-ci bénéficient d'une assise visible et d'un soutien proche.

Il n'y a certes pas une solution unique pour l'évolution de l'Eglise. Les communautés locales, en France et en d'autres parties du monde, représentent une recherche, une possibilité et une espérance. Elles témoignent en effet que le Peuple de Dieu est une grande réalité. Elles permettent de vivre concrètement une Eglise de la communion.

ET QUELS PRETRES ?

La critique la plus fréquente soupçonne la création des communautés locales de « *bâtir une Eglise sans prêtres* », c'est-à-dire « d'organiser la pénurie » ou de « protestantiser l'Eglise ». Mais quand on a cité s. Jérôme (« *Il n'y a pas d'Eglise sans prêtres* »), phrase évidente mais insuffisante, on n'a encore rien dit ni sur leur nombre ni sur leur mission. L'image habituelle d'un curé par clocher sert de fondement à ces critiques. La vision du prêtre, à partir d'un quadrillage territorial, hante les consciences et les inconscients. C'est elle qui définit le manque et fonde le modèle des attentes. Il faut boucher les trous. Plutôt que de s'interroger sur le contenu des ministères, on appelle des prêtres étrangers, on récupère les religieuses et les diacres pour l'unique objectif de faire perdurer des paroisses exsangues et squelettiques. Davantage, dans ce but, on ordonne facilement des jeunes hommes dont l'immatunité n'a d'égale que l'autoritarisme et la piété. Surtout, l'eucharistie est mobilisée pour satisfaire des « *appétits de messe* », donc pour réclamer des ordinations largement distribuées. On ne s'aperçoit pas que ce « modernisme » tend à restaurer un fonctionnement d'hier, donc à renvoyer dans leurs foyers les innombrables laïcs qui se sont engagés au service de l'Évangile. On ne perçoit pas qu'un groupe qui « a tout » fonctionne autour de « son » prêtre, en circuit fermé, sans plus avoir besoin de personne. Car le manque insupporte.

La question la plus fondamentale n'est pas celle des prêtres, mais bien la raison pour laquelle en ordonner. La première question, s'il faut mettre un ordre, concerne la manière dont les chrétiens veulent vivre ensemble et acceptent de devenir des ouvriers de l'Évangile. Ensuite, à partir de ce qu'on découvre dans le Nouveau Testament qui en compte une vingtaine, redéployer la diversité des ministères que le sacerdoce a progressivement assimilés. C'est donc en fonction du baptême qu'il convient de réfléchir, et des sacrements de l'initiation chrétienne ; autrement dit, dans la logique du Peuple de Dieu et du sacerdoce baptismal commun. Le sujet du presbytérat n'intervient qu'après un changement de priorités et de fonctionnement. Ne s'attacher qu'aux prêtres introduit une disharmonie et maintient un pouvoir sacré qui relève plus de diverses religions que de l'Évangile.

Toute communauté locale est rattachée à un prêtre qui accompagne plusieurs communautés. D'eux-mêmes, les prêtres se sont mis à être « itinérants », allant résider quelques jours dans une communauté puis une autre. Ils servent ainsi les relations entre croyants, ils aident à percevoir la fraternité baptismale (ils sont « pères de fraternité »). Ils stimulent les chrétiens pour qu'ils deviennent adultes dans la foi. Envoyés aux communautés, ils témoignent de ce qu'une communauté ne peut pas – et ne doit pas – tout avoir. Elle n'existe que pour les autres. En ce sens, un prêtre ne préside pas l'Eucharistie parce qu'il préside à la communauté. C'est parce qu'il préside à la communion entre des communautés qu'il préside l'Eucharistie. L'ouverture du presbytérat à des hommes mariés reste une question seconde, tant qu'on ne sait pas exactement quelle est la mission des prêtres, bien au-delà du seul service cultuel.

Se fonder sur le baptême conduit à ne pas privilégier a priori un découpage de style fermier, mais à s'interroger d'abord sur le mode d'expression d'une fraternité

entre chrétiens. Ce souci pousse à diversifier les types de ministères presbytéraux, c'est-à-dire à laisser aux prêtres une grande latitude pour créer, en communion avec le presbyterium, des formes diverses de leur ministère en fonction de la mission parmi les hommes. Le Concile Vatican II y pousse, alors que 5% de la population requiert 95% du temps des prêtres. Où s'expriment encore l'élan missionnaire et le souci de rencontrer des hommes qui ne partagent pas la foi chrétienne ? Quand l'évêque ordonne un prêtre, il demande à l'Esprit-Saint de lui accorder les collaborateurs dont a besoin « *son ministère apostolique* ».

C'est donc le service apostolique qui caractérise le ministère presbytéral avec, en premier, l'annonce de la Parole qui invite à la foi et sans laquelle les sacrements eux-mêmes restent incompréhensibles. Il n'est donc pas sage de vouloir fixer des formes préalables et préconçues. Je pense au contraire qu'il est judicieux de se conserver des plages de créativité. A une condition : que les prêtres vivent la fraternité. Le presbytérat n'est pas une profession libérale pour laquelle chacun viendrait dresser son petit étal sur le marché de l'Eglise. Les « stars » rendent rarement adultes leurs disciples.

On rejoint ainsi une intuition paulinienne du service d'articulations, de jointures et de ligaments (Ep 4, 16). De pierres vivantes disséminées, il s'agit de construire une demeure. La tête donne l'influx vital qui harmonise les diverses fonctions des organes. A ce titre, le prêtre ne se tient pas au point central de courants centripètes, mais à la source qui articule les élans centrifuges : entre les communautés et les groupes, entre les croyants et le monde, entre la Parole et les engagements.

L'expérience des communautés locales a permis de pressentir ce décentrement du presbytérat. Celui-ci en devient, non pas moins nécessaire, mais encore plus fondamental, quoique d'une manière neuve. Il est évident que cette conception demande moins de prêtres qu'il n'y a de clochers. Organiser autrement l'Eglise donne le signe d'une renaissance, donc d'une grande espérance.

Albert Rouet
Archevêque Emérite de Poitiers